ROUTIER Environnement

ANNEXE 13

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

VISA DU CONSUEL
(Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Electricité
Organisme agréé par le Ministère de l'Industrie)

cerfa
N° 55.1205
Formulaire obligatoire décret N° 72 1120 14 déc. 1972

(obligatoire pour la mise en service de l'installation)

LOCAUX A RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET ASSIMILÉS	neufs	☒
	existants	☐
SERVICES GÉNÉRAUX DE BÂTIMENTS D'HABITATION	neufs	☐
	existants	☐

(1)

formule émise le : 07/09/2004 F E-34765
valable jusqu'à : Septembre 2006 1/1

CACHET DE L'INSTALLATEUR

Ets GENCE Christophe
7, rue Saint-Jean - 80135 SAINT-RIQUIER
Tél. 03 22 28 80 29
SIRET 345 173 280 000 16

ETS GENCE CHRISTOPHE
7 RUE ST JEAN
80135 ST RIQUIER

l'installateur soussigné atteste que l'installation électrique, objet de cette attestation, est conforme aux règles de sécurité en vigueur.

• **LOCAUX A RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE** (2)

Nom de l'établissement : Ets BUE Nicolas. (en capitales)

Activité : (3) Poulailler ponte pleine air.

Surface en m² : s.-sol : 1100 m², R-d-c : —, Etage : —

• **SERVICES GÉNÉRAUX DE BATIMENTS D'HABITATION**

- Nature des installations (4) Eclairage, regulation

• **NOM DU CLIENT** BUE Nicolas. (en capitales)

• **ADRESSE DU CHANTIER**

Rue : (en capitales), N° : 2

Lieudit : Hameau Liercourt (en capitales)

Commune : Esches. (en capitales), Dépt : 60

60 110 (code postal) (Bureau distributeur P.T.T.)

Date : 24 Sept 2004. Signature : [signature]

DESCRIPTIF SOMMAIRE DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

ACCOMPAGNANT LE SCHÉMA UNIFILAIRE DÉTAILLÉ CI-JOINT

1 TGBT regroupant toutes les protections et les differents departs.
- eclairage du batiment (interieur) par hublots et lanterne avec variation d'intensité
- Regulation commandant les differents volets par treuils electrique ou vérin hydrolique
- Alimentation des animaux par chaines et motoreducteurs electriques
- Ramassage des oeufs par tapis et motoreducteurs.
- Cablage en 1000 Ro2V sur chemin de cable.

Date probable de mise sous tension définitive : Debut octobre

Dans le cas d'un établissement recevant du public préciser ici l'effectif maximum admissible :

(1) Mettre une croix dans la case concernée.
(2) Indiquer s'il s'agit d'IGH (immeuble de grande hauteur).
(3) Spectacles, magasin, restaurant, hôtel, dancing, conférences, enseignement, musée, exposition, établissem... sanitaire, culte, banque, bureaux, piscines couvertes, atelier (menuiserie...), entrepôt, garage...
(4) Éclairage, Chaufferie, Climatisation, Surpresseurs, Parking...

104204722010347653

IMPORTANT : *voir verso du feuillet rose de la présente liasse*

3006879

SC 108

... de faits matériels inexacts est passible des sanctions édictées par l'article 161 du code pénal.

FEUILLET ROSE A DÉTACHER ET A CONSERVER PAR L'INSTALLATEUR AVANT ENVOI AU CONSUL